



CONSEIL MUNICIPAL – PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son maire, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire**.

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Zougua, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absents ayant donné leur pouvoir :

M. Augé a donné pouvoir à M. Acquaviva
M. Cristofoli a donné pouvoir à M. Tartary

Secrétaire de séance :

Mme Bru

La séance est ouverte.

DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR

1/ DG20_048 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique le nom des assesseurs composant le bureau électoral avec les deux plus anciens Monsieur Acquaviva et Monsieur Cases et les deux plus jeunes Madame Laplace et Monsieur Roscop.

Monsieur le Maire

Deux listes ont été déposées. Vous avez donc deux bulletins de vote relativement simples, l'un déposé par notre liste et l'autre par la liste « Rassemblons nous sur l'essentiel ».

Je ne peux pas ouvrir un débat puisque cela n'est pas permis par le texte.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le samedi 18 juillet 2020 à 9H30.

Monsieur le Maire invite les assesseurs à s'installer.
Il est alors procédé au vote.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante.

DG20_048 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17 ;

Vu le Code électoral et notamment les articles LO.276, LO 278, LO 283, LO 284 , LO 286 et suivants, L 288, L 289 ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2020 fixant le mode scrutin, le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de délégués suppléants à élire ou à désigner pour chacune des communes du département de la Gironde à l'occasion des élections sénatoriales de la série 2 du 27 septembre 2020 ;

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, après installation du bureau électoral et dépôt des listes, à procéder à l'élection des délégués et des suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

2 listes ont été déposées, la liste « Demain Saint-Médard-en-Jalles avec vous », la liste « Rassemblons nous sur l'essentiel ».

Les listes étaient ainsi composées :

Liste « Demain Saint-Médard-en-Jalles avec vous »

Titulaire

Martine DELARBRE

Suppléants

- Jean-Bernard FOURMY

- Lysiane BERNIER

- Olivier COSTA

- Jean LAGOUARDE

- Nathalie GAGNIERE

- Marie-Christine MARTY

- Michel LABRO

- Christian POUILLERIE

- Quentin GRIMAUD

- Eric VANDENABEELE

Liste « Rassemblons nous sur l'essentiel »

Titulaire

Jacques BOUTEYRE

Suppléants

- Patricia GUILLOT

- Dominique JOIE

- Françoise HANUSSE

- Lassina DIABATE

- Alicia BRIXY

- Louis-Marie GALLOT

- Corinne LE MOLLER

- Hervé MARCHYLLIE

- Isabel FAUCHET

- Pierre DULAC

Il est procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Listes	Suffrages
Demain Saint-Médard-en-Jalles avec vous	Trente (30)
Rassemblons nous sur l'essentiel	Neuf (9)

Les listes obtiennent donc le nombre de sièges suivants pour représenter le collège des conseillers municipaux lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

Listes	Délégués
Demain Saint-Médard-en-Jalles avec vous	- 1 délégué titulaire - 8 délégués suppléants
Rassemblons nous sur l'essentiel	- 2 délégués suppléants

Monsieur le Maire

Merci aux personnels et aux assesseurs d'avoir réalisé ces opérations de vote.

Donc, nous avons sur les conseillers présents à l'appel, tout le monde a pris part au vote donc votants trente-neuf (39), suffrages déclarés nuls par le bureau zéro (0), blancs zéro (0), donc suffrages exprimés trente-neuf (39).

Ont obtenu « Demain Saint-Médard-en-Jalles avec vous » trente (30) et « Rassemblons nous sur l'essentiel » neuf (9).

Les listes obtiennent donc le nombre de sièges suivant pour représenter le collège des conseillers municipaux lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

- « Demain Saint-Médard-en-Jalles avec vous » : un (1) délégué titulaire et huit (8) délégués suppléants,
- « Rassemblons nous sur l'essentiel » : deux (2) délégués suppléants.

Délégué titulaire :

- Martine DELARBRE

Suppléants :

- Jean-Bernard FOURMY
- Lysiane BERNIER
- Olivier COSTA
- Jean LAGOUARDE
- Nathalie GAGNIERE
- Marie-Christine MARTY
- Michel LABRO
- Christian POUILLERIE
- Patricia GUILLOT
- Dominique JOIE

S'il n'y a pas d'observation particulière, je vous propose de clore la séance de ce Conseil Municipal et de nous retrouver le 18 juillet ici même à 9H30. Merci chers collègues et bonne soirée à tout le monde.

La séance est levée.